

DA 205 – 22.10

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 15 novembre 2022

relative à un

CRÉDIT DE CHF 859'700.00 TTC POUR LE RENOUELEMENT DE DIVERS VÉHICULES

Vu l'article 30, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de renouveler le matériel municipal ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 2 novembre 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 29 OUI, soit à l'unanimité, (majorité simple)

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 859'700.00 destiné à l'acquisition d'une balayeuse pour le nettoyage des routes communales, d'un véhicule transporteur multifonction, d'un véhicule pour la Police municipale et d'un vélo cargo pour le coursier ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 859'700.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette CHF 859'700.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le no 61.33 dès l'utilisation des biens, estimée à 2023.

